

Sherbrooke, le 23 octobre 2019

**Objet : Demande d'accès aux documents– 731, rue Galt Ouest à Sherbrooke**

Madame,

En réponse à votre demande d'accès reçue le 3 octobre dernier concernant l'objet précité, vous trouverez ci-joint les documents accessibles. Il s'agit de :

1. Modification - plan de réhabilitation, MELCC, 2016-10-03;
2. Autorisation, MELCC, 2016-09-12;
3. Plan de réhabilitation, MELCC, 2004-03-01;
4. Fiches GTC 11014 et 6688, MELCC, 2016-01-18;

Vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués selon les articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités par la loi.

Veillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

MP/

Michèle Pinard  
Répondante régionale

p. j.

Sherbrooke, le 12 septembre 2016

**AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 32)**

Corporation First Capital (Hooper) inc.  
2620-201, rue De Salaberry  
Montréal (Québec) H3M 1L3

N/Réf. : 7610-05-01-01691006  
401375428

**Objet : Installation d'une unité de traitement**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation reçue le 21 juillet 2016 dûment complétée, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

**Installer une unité mobile de filtration pour traiter les eaux avant leurs rejets dans l'environnement.**

Cet équipement sera installé sur le lot 3 205 254 du cadastre du Québec, sis au 731-775, rue Galt Ouest, Ville de Sherbrooke.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Document intitulé : « *Demande de certificat d'autorisation pour le traitement de l'eau d'infiltration – 731-775 rue Galt Ouest à Sherbrooke (Québec) –* [redacted] *Réf. : P-0010590-0-01-240-HG-CA-0001-00S9-2* », [redacted] 23-24, [redacted], signé le 20 juillet 2016 par [redacted] 23-24, [redacted], 3 pages et 1 schéma.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

*Original signé par*

NP/YG/ack

Nathalie Provost, ing.  
Directrice régionale  
de l'analyse et de l'expertise  
de l'Estrie et de la Montérégie

c. c. Ville de Sherbrooke

# SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

## FICHE TECHNIQUE

### IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 11014

NO LIEU : 54907704

ANCIEN NO GTC :

### DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Corporation First Capital (Hooper) inc.

NOM DE LA FICHE GTC : FCHT - Site Hooper - lot 3025254

### TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

### SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

56291 Services d'assainissement

Milieu(x) recepateur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

### LOCALISATION

#### ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

##### ADRESSE

731, rue Galt Ouest  
Sherbrooke (Québec)

##### MUNICIPALITÉ

Sherbrooke

##### MRC

Ville de Sherbrooke

##### CODE POSTAL

J1H 1Z1

#### LOCALISATION CADASTRALE

##### LOT

##### RANG, CONCESSION ...

##### CADASTRE

#### CADASTRE DU QUÉBEC

3205254

#### COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 45,3944

LONGITUDE : -71,897

#### AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

##### ADRESSE

##### MUNICIPALITÉ

##### CODE POSTAL

### CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Réhabilitation volontaire

#### VOLUMES DES SOLS EN M<sup>3</sup>

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX		5390	
TRAITÉS / EXCAVÉS		15655	
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M<sup>2</sup> : 25 783

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M<sup>2</sup> : 9 089

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : > C

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 11014

NO LIEU : 54907704

ANCIEN NO GTC :

NATURE DES CONTAMINANTS

**SOLS**

**EAU SOUTERRAINE**

Arsenic (As)  
Benzo(a)anthracène  
Benzo(a)pyrène  
Benzo(b+h+k)fluoranthène  
Benzo(g,h,i)peryène  
Chrysène  
Cuivre (Cu)  
Étain (Sn)  
Fluoranthène  
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50  
Indéno(1,2,3-cd)pyrène  
Manganèse (Mn)  
Méthyl naphthalènes (chacun)  
Molybdène (Mo)  
Nickel (Ni)  
Phénanthrène  
Pyrène

Cuivre (Cu)  
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50  
Naphthalène

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : MIXTE

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE  Aucune  Présente  Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI  Aucun  En cours  Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT : Oui  
DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION : Non

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

**SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS**  
**FICHE TECHNIQUE**

**IDENTIFICATION**

NO FICHE GTC : 6688

NO LIEU : 54907704

ANCIEN NO GTC :

**DOSSIER**

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Corporation First Capital (Hooper) inc.

NOM DE LA FICHE GTC : Les Investissements René St-Pierre (ancienne Hooper)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé

56291 Services d'assainissement

Milieu(x) recep-teur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

**LOCALISATION**

**ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION**

ADRESSE MUNICIPALITÉ  
 731, rue Galt Ouest  
 Sherbrooke

MRC  
 Ville de Sherbrooke

CODE POSTAL  
 J1H 1Z1

**LOCALISATION CADASTRALE**

LOT RANG, CONCESSION ...

CADASTRE

CADASTRE DU QUÉBEC

3205254

**COORDONNÉES**

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 45,3944

LONGITUDE : -71,897

**AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION**

ADRESSE

MUNICIPALITÉ

CODE POSTAL

**CARACTÉRISTIQUES**

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Changement d'utilisation

**VOLUMES DES SOLS EN M<sup>3</sup>**

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX	4281	1446	5727
TRAITÉS / EXCAVÉS	4500	1500	6000
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M<sup>2</sup> : 25 783

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M<sup>2</sup> : 6 996

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤= B

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

**NATURE DES CONTAMINANTS**

**SOLS**

Hydrocarbures aromatiques polycycliques\*

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

Nickel (Ni)

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : MIXTE

**EAU SOUTERRAINE**

Hydrocarbures aromatiques polycycliques\*

Nickel (Ni)

**EAU SOUTERRAINE**

PHASE LIBRE  Aucune  Présente  Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI  Aucun  En cours  Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT : Oui

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION : Non

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

# SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

## FICHE TECHNIQUE

### IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 11014

NO LIEU : 54907704

ANCIEN NO GTC :

### TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

SOUS ENQUÊTE  ANNÉE D'OUVERTURE : 2015

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL  ANNÉE DE FERMETURE :

NO GTE : GTE-

### ÉTAPES D'AVANCEMENT

CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	NON-NÉCESSAIRE	<input type="checkbox"/>	ÉTAPE INITIÉE	<input checked="" type="checkbox"/>	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE	2015
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>		2018
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION	<input checked="" type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>		

### TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

### RESPONSABLES DU DOSSIER

Grégoire, Yves

### DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

#### CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

#### QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT      APRÈS TRAITEMENT

### CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

#### DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE :

Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M<sup>2</sup> :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M<sup>3</sup> :

### ANNOTATION DE LA FICHE

DATE DE CRÉATION : 2016-01-18

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2019-08-19

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2019-10-04

Québec, le 3 octobre 2016

**MODIFICATION D'UNE APPROBATION D'UN PLAN DE  
RÉHABILITATION**

*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 31.60)**

Corporation First Capital (Hooper) inc.  
2620-201, rue De Salaberry  
Montréal (Québec) H3M 1L3

N/Réf. : 7610-05-01-0169105  
401317508

**Objet : Réhabilitation du terrain de l'ancienne fonderie Canadian  
Unitcast Steel – Ville de Sherbrooke**

Mesdames,  
Messieurs,

La présente modification concerne l'approbation de plan de réhabilitation délivrée en vertu de l'article 31.57 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à Les Investissements René St-Pierre ltée le 21 octobre 2004 (N/Réf. : 7610-05-01-0169101/400178306), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

- **L'excavation et la disposition dans un lieu autorisé du mâchefer identifié comme matière dangereuse en raison du dépassement des normes du « Règlement sur les matières dangereuses » pour le plomb;**
- **La réutilisation sur le site des déblais résultant des travaux d'excavation requis pour l'atteinte de sols contaminés ou des excavations des travaux d'infrastructures; ces déblais à réutiliser rencontrant les valeurs limites de l'annexe II du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT);**
- **L'excavation des sols contaminés par des produits pétroliers au-delà des valeurs limites de l'annexe II; ces sols seront traités en pile sur un lot adjacent ou expédiés dans un lieu de traitement autorisé;**



- **Le recouvrement de un (1) mètre de sols propres sur les zones d'aménagement paysager, en périphérie des aires de stationnement, pour lesquelles les sols contaminés (par des éléments autres que les produits pétroliers) et les matières résiduelles non dangereuses sont gérés selon l'approche de l'évaluation des risques et confinés sur place.**

Le tout afin de rendre non significatifs les risques à la santé et à l'environnement. Ce terrain est constitué des lots 1 029 437, 1 029 438, 1 029 439 ptie et 1 029 441 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Sherbrooke.

À la suite de votre demande de modification du 17 décembre 2015, reçue le 18 décembre 2015 et complétée le 7 septembre 2016, j'autorise, en vertu de l'article 31.60 de ladite loi, les modifications suivantes :

**Excaver 5 390 mètres cubes de sols contaminés au-delà des valeurs limites règlementaires de l'annexe II du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT). Ces sols seront traités dans un lieu autorisé.**

**Excaver et entreposer temporairement des sols contaminés inférieurs aux valeurs limites règlementaires de l'annexe II du RPRT. Ces sols excavés seront entreposés en partie ou en totalité sur les lots suivants : 3 205 254, 1 029 442, 1 029 445 et 1 029 446 du cadastre du Québec.**

**Excaver et entreposer temporairement des matières résiduelles non contaminées (béton) en partie ou en totalité sur les lots suivants : 3 205 254, 1 029 442, 1 029 445 et 1 029 446 du cadastre du Québec.**

**Effectuer, le cas échéant, des traitements d'oxydation chimique afin de réduire ponctuellement la contamination d'origine organique dans les eaux souterraines.**

**La réhabilitation des eaux souterraines pour la contamination d'origine organique est l'atteinte des critères du RESIE <sup>1</sup> de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* (Politique).**

**Effectuer un suivi de la qualité des eaux souterraines sur un minimum de trois (3) puits pendant une période de trois (3) années. Le suivi s'éteindra à la suite de deux campagnes consécutives démontrant le respect des critères du RESIE de la Politique.**

---

<sup>1</sup> *Résurgence dans les eaux de surface et infiltration dans les égouts de la Politique* (MENV, 1998, révisée 2001), Annexe 2, Grille des critères applicables aux cas de contamination des eaux souterraines, Critères d'usage – Eau de surface et égouts.

Le projet de réhabilitation sera réalisé sur le lot 3 205 254 du cadastre du Québec situé aux 731-775, rue Galt Ouest, ville de Sherbrooke.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Document intitulé : « *Plan de réhabilitation environnementale – 731-775, rue Galt Ouest – Sherbrooke (Québec), Décembre[sic] 2015 – Réf. : FC4280* », [redacted], rédigé par [redacted], ing., M. Env., vérifié par [redacted]<sup>23-24</sup>, ing., M. Sc. et approuvé par [redacted]<sup>23-24</sup>, 21 pages et 4 annexes ;
- Lettre intitulée : « *Entreposage temporaire de sols contaminés sur le site Carrefour Belvédère, 385-416, rue Belvédère Sud, Sherbrooke QC* », Corporation FCHT Holdings (Québec) inc., signée le 18 décembre 2015 par M. Robert Crépin, 2 pages ;
- Document intitulé : « *Site Hooper – Engagement – Plan de réhabilitation – 731-775, rue Galt Ouest, Sherbrooke, Québec* », Corporation First Capital (Hooper) inc., signé le 17 février 2016 par M. Robert Crépin, 2 pages ;
- Document intitulé : « *Évaluation environnementale de site Phase I – 731-775, rue Galt Ouest, Sherbrooke (Québec), Rapport final, Réf. : FC4196, juillet 2015* » [redacted], rédigé par [redacted]<sup>23-24</sup>, biol., M. S.c, EESA, vérifié par [redacted]<sup>23-24</sup>, ing., M. Sc. et approuvé par [redacted]<sup>23-24</sup>, 62 pages et 9 annexes ;
- Document intitulé : « *Évaluation environnementale de site Phase II – Terrain de l'édifice Hooper – 731-775, rue Galt Ouest, Sherbrooke (Québec), Rapport final, Réf. : FC4280, juillet 2015* » [redacted], rédigé par [redacted]<sup>23-24</sup>, vérifié par M. [redacted]<sup>23-24</sup>, ing. M. Env., et approuvé par M. [redacted], 42 pages et 11 annexes ;
- Document intitulé : *Avis de contamination* inscrit le 26 août 2015 au « *Livre foncier de la circonscription foncière de Sherbrooke* », sous le numéro 21 791 908, signé le 14 août 2015 par [redacted]<sup>23-24</sup> et attesté le 24 août 2015 par [redacted], 3 pages ;
- Document intitulé : « *Résumé d'étude de caractérisation (Réf. : FC4196 et FC4280)* » signé le 13 juillet 2015 par [redacted]<sup>23-24</sup>, ing., M. Env., et le 21 août 2015 par [redacted]<sup>23-24</sup>, M. Sc., 7 pages ;
- Document intitulé : « *Formulaire d'attestation, Résumé de l'étude de caractérisation* », signé le 13 juillet 2015 par [redacted]<sup>23-24</sup> (#112) portant sur les documents « *Évaluation environnementale de site Phase I – 731-775, rue Galt Ouest, Sherbrooke (Québec)* » et « *Évaluation environnementale de site Phase II – Terrain de l'édifice Hooper – 731-775, rue Galt Ouest, Sherbrooke (Québec)* », 1 page ;

- Courrier électronique intitulé : « *RE : 210 – CCI – Plan de réhabilitation du 731-775, rue Galt Ouest à Sherbrooke* », [redacted] 23-24, expédié le 13 avril 2016 par [redacted] 23-24 ;
- Document intitulé : « *Addenda n° 1 au plan de réhabilitation environnementale – 731-775, rue Galt Ouest, Sherbrooke (Québec) – Réf. : FC4280/P-0010590-0-01-240* », [redacted] 23-24, signé le 8 juin 2016 par M. [redacted] 23-24, ing., M. Env., 3 pages ;
- Document intitulé : « *Modification à la demande de réhabilitation – site Hooper sis au 731-775 rue Galt Ouest, Sherbrooke, Québec – Corporation FCHT Holding (Québec) inc. – Réf. : S9-2* », [redacted] 23-24, S.E.N.C., signé le 10 juin 2016 par [redacted] 23-24, 2 pages ;
- Courrier électronique intitulé : « *Site Hooper – Demande de modification du plan de réhabilitation – 731-775 rue Galt Ouest, Lot 3 205 254, circonscription foncière de Sherbrooke – V/Réf: 7610-05-01-0169100* », [redacted] 23-24, expédié le 27 juin 2016 par [redacted] 23-24 ;
- Document intitulé : « *Engagements – Demande de modification de l’approbation du plan de réhabilitation – Site Hooper – 731-775, rue Galt Ouest, Sherbrooke, Qc – Lot 3 205 354 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke – Votre référence : 7610-05-01-0169100* », Corporation First Capital (Hooper) inc., signé le 31 août 2016 par M. Robert Crépin, 1 page ;
- Document intitulé : « *Addenda no 2 au plan de réhabilitation environnementale – 731-775 rue Galt Ouest, Sherbrooke (Québec) – N/Réf. : FC4280/P-0010590-0-01-240* », [redacted] 23-24, signé le 31 août 2016 par M. [redacted] 23-24, ing., M. Env., 4 pages ;
- Document intitulé : « *Entreposage temporaire de béton non souillé sur le site du carrefour Belvédère, 385-416, rue Belvédère, Sherbrooke, Québec* », Corporation FCHT Holdings (Québec) inc., signé le 1<sup>er</sup> septembre 2016 par M. Robert Crépin, 2 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification ne dispense pas le titulaire d’obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

*Original signé par:*

Marie-Renée Roy  
Sous-ministre

c. c. Ville de Sherbrooke

Sherbrooke, le 1<sup>er</sup> mars 2004

**APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION**  
article 31.57

Les Investissements René St-Pierre Ltée  
375, rue Courcelette  
Sherbrooke (Québec) J1H 3X4

N/Réf. : 7610-05-01-0169100

**Objet : Plan de réhabilitation, terrain de l'ancienne usine  
Hooper à Sherbrooke**

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'approbation du plan de réhabilitation daté du 17 décembre 2003, reçue le 17 décembre 2003 et complétée le 13 février 2003, j'approuve, conformément à l'article 31.57 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), la réalisation dudit plan, tel que décrit dans le document intitulé « Plan de réhabilitation, terrain de l'ancienne usine Hooper à Sherbrooke, *Projet de développement Phase I* », les documents qui s'y rapportent et qui en font partie intégrante, le tout résumé ci-dessous :

- Le projet consiste à la rénovation du bâtiment Hooper pour en faire un centre multi-fonctionnel et y abriter principalement une clinique médicale, une pharmacie et un marché d'alimentation;
- l'excavation des sols contaminés sous la dalle de béton du bâtiment permettra de rencontrer les valeurs limites de l'annexe I, alors qu'à l'extérieur les sols contaminés seront excavés jusqu'à l'atteinte des valeurs limites de l'annexe II du «*Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*» RPRT.

le tout afin de rendre non significatifs les risques à la santé et à l'environnement. Ce terrain est constitué des lots 1 029 436, 1 029 437, 1 029 439 ptie et 1 029 441 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Sherbrooke.

**APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION**  
article 31.57

- 2 -

N/Réf. : 7610-05-01-0169100

Le 1<sup>er</sup> mars 2004

Les documents suivants accompagnent le plan de réhabilitation :

- Lettre de monsieur [REDACTED], directeur – Restauration de sites, [REDACTED] 23-24 en date du 13 février 2004, précisant l'approche préconisée pour l'excavation et la protection des sols contaminés au pourtour des colonnes;
- Rapport intitulé « Caractérisation environnementale des sols, des matières résiduelles et des eaux souterraines des terrains de Unitcast et de Hooper, projet de développement Phase I », préparé par [REDACTED] 23-24 en octobre 2003;
- Lettre au ministère de l'Environnement datée du 18 septembre 2003 et signée par [REDACTED] 23-24 concernant l'excavation au préalable d'une partie des sols contaminés, soit la zone S-3A.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le plan devra être réalisé conformément à ces documents.

Cette approbation ne dispense pas le titulaire de prendre, le cas échéant, les mesures correctrices nécessaires, conformément à toute loi et règlement, pour toute contamination qui serait découverte pendant les travaux de réhabilitation ou subséquemment.

En outre, cette approbation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

Originale signée par

Madeleine Paulin  
Sous-ministre